## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Égalité - Fraternité

## PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS PREFECTURE DU VAL-D'OISE

## AVIS D'ENOUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de leur projet respectif, la SAS « FIFTY », 34 rue Penthièvre, 75008 Paris, et la société CHIMIREC, 5, rue de l'Extension, 93440 Dugny, ont déposé une demande d'autorisation environnementale en application des articles L.181-1 à L.181-4 du code de l'environnement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 512-1 du code de l'environnement (ICPE), ainsi qu'une demande de permis de construire regroupant les deux projets .

Les projets, situés boulevard André Citroën à Aulnay-sous-Bois (93600), concernent :

- Pour la SAS « FIFTY », la construction et l'exploitation d'un bâtiment logistique dont les rubriques au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de la loi sur l'eau (IOTA), concernées sont les suivantes : 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1-a, 2663-2-a (autorisation), 2910-A-2 (déclaration avec contrôle périodique), 2925-1, 2.1.5.0 et 3.2.3.0 (déclaration),1185-2-a et 4734-2 (non classée).
- Pour la société CHIMIREC, la construction et l'exploitation d'une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques dont les rubriques au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de la loi sur l'eau (IOTA), concernées sont les suivantes : 2718-1, 2790, 3510, 3550 (autorisation), 2711-2, 2714-2, 2716-2, 2795-2 (déclaration avec contrôle périodique), 2150, 1110 (déclaration).

## L'enquête publique unique sera ouverte pendant 31 jours consécutifs du lundi 14 septembre au mercredi 14 octobre 2020 inclus

Une commission d'enquête a été désignée le 3 août 2020 par le président du tribunal administratif de Montreuil. Elle est constituée de Monsieur Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie en retraite, en qualité de président, de Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste indépendant, et de Madame Sylvaine FREZEL, journaliste pigiste, en qualité de membres titulaires.

Les dossiers comprenant chacun notamment une étude d'impact, les avis reçus en application des articles R. 181-19 et suivants, le mémoire en réponse des sociétés SAS « FIFTY » et CHIMIREC à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que des registres d'enquête publique, seront déposés en mairie d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, de Sevran, de Tremblay-en-France, de Villepinte dans le département de la Seine-Saint-Denis, de Bonneuil-en-France, de Gonesse, de Roissy-en-France dans le département du Val-d'Oise, où ils pourront être consultés aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public.

Les dossiers d'enquête publique seront également mis à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <a href="http://fifty-chimirec-aulnaysousbois.enquetepublique.net">http://fifty-chimirec-aulnaysousbois.enquetepublique.net</a> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique. Ils seront également consultables sur un poste informatique situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny cédex, du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 01.84, 21.27.60.

Des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites internet des préfectures :

- de la Seine-Saint-Denis : <a href="http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE">http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE</a>
- du Val d'Oise: <a href="http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/ICPE-Installations-Classees-Pour-la-Protection-de-l-Environnement/ENQUETES-PUBLIQUES-INTERPREFECTORALES-2020</a>

Toute information relative aux projets peut être demandée auprès des exploitants, la SAS « FIFTY », Monsieur Stéphen BRIENT, ingénieur d'affaires, 13, rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris, et la société CHIMIREC, Madame Valérie TAUZELLY, directrice QSE, 5 rue de l'Extension, 93440 Dugny.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant ces opérations pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur les registres d'enquête prévus à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle du service,
- en les adressant par écrit à Monsieur Jean-Pierre CHAULET, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny cédex,

- par voie électronique, du 14 septembre à 08h00 au 14 octobre 2020 à 17h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <a href="http://fifty-chimirec-aulnaysousbois.enquetepublique.net">http://fifty-chimirec-aulnaysousbois.enquetepublique.net</a> ou via l'adresse mail suivante : <a href="mailto:fifty-chimirec-aulnaysousbois@enquetepublique.net">fifty-chimirec-aulnaysousbois@enquetepublique.net</a>, ou par courriel à l'adresse : <a href="mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr">pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr</a>. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site dédié à l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, aux dates et heures indiqués dans le tableau suivant :

| Mairies   | Permanence 1                                     | Permanence 2                                   | Permanence 3                                |
|---|--|--|---|
| Mairie d'Aulnay-sous-Bois<br>Centre administratif<br>Direction de l'urbanisme<br>16 boulevard Felix Faure<br>93600 Aulnay-sous-Bois | Mardi 15 septembre 2020<br>de 13h30 à 16h30      | Mercredi 30 septembre 2020<br>de 9h00 à 12h00  | Mercredi 14 octobre 2020<br>de 8h30 à 11h30 |
| Mairie de Le Blanc-Mesnil<br>1 place Gabriel Péri<br>93150 Le Blanc-Mesnil  | Lundi 5 octobre 2020<br>de 9h00 à 12h00          | -  | -   |
| Mairie de Sevran<br>Pôle Urbain<br>1 rue Henri Becquerel<br>93270 Sevran  | Mercredi 16 septembre<br>2020<br>de 9h00 à 12h00 | Vendredi 9 octobre 2020<br>de 14h00 à 17h00    | -   |
| Mairie de Tremblay-en-France<br>18 boulevard de l'Hôtel de Ville<br>93290 Tremblay-en-France  | Mardi 29 septembre 2020<br>de 9h00 à 12h00       | -  | -   |
| Mairie de Villepinte<br>Service Urbanisme<br>16/32 avenue Paul Vaillant<br>Couturier<br>93240 Villepinte                            | Vendredi 18 septembre<br>2020<br>de 9h00 à 12h00 | Mardi 6 octobre 2020<br>de 14h00 à 17h00       | -   |
| Mairie de Bonneuil-en-France<br>15 rue de Gonesse<br>95500 Bonneuil-en-France   | Mardi 15 septembre 2020<br>de 9h00 à 12h00       | Mercredi 30 septembre 2020<br>de 15h00 à 18h00 | -   |
| Mairie de Gonesse<br>Direction de l'aménagement<br>urbain<br>4 place du Général de Gaulle<br>95500 Gonesse                          | Vendredi 2 octobre 2020<br>de 14h00 à 17h00      | Mercredi 14 octobre 2020<br>de 14h30 à 17h30   | -   |
| Mairie de Roissy-en-France<br>40 avenue Charles de Gaulle<br>95700 Roissy-en-France   | Lundi 5 octobre 2020<br>de 14h00 à 17h00         | -  | -   |

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, Sevran, Villepinte, Tremblay-en-France (département de la Seine-Saint-Denis), de Bonneuil-en-France, Gonesse et Roissy-en-France (département du Val-d'Oise), ainsi qu'en préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Les décisions susceptibles d'intervenir à la fin de cette procédure prendront la forme de deux autorisations environnementales assorties du respect de prescriptions ou un refus. Elles seront prises par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis.

Les communes d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse prendront, par arrêté, une décision d'autorisation ou de refus de permis de construire.